

**Postulat Véronique Hurni et consorts concernant l'assistance au suicide dans les hôpitaux et les EMS - quelle aide pour les soignants**

*Développement - texte déposé*

Le 17 juin, les Vaudois ont accepté le contre-projet proposé par le Conseil d'Etat et le Grand Conseil.

Puisque cette éventualité est maintenant inscrite dans la loi sur la santé publique, il est important que les soignants susceptibles d'être touchés par cette thématique puissent bénéficier d'un volet de formation adéquat. Le but serait que lors d'une demande d'assistance au suicide, la requête du malade soit entendue avec compétence et qu'il y soit répondu de manière professionnelle et avec humanité mais qu'elle puisse également protéger les soignants lors de cette étape.

Par ce postulat, je demande au Conseil d'Etat:

1. de renseigner le Grand Conseil sur le cursus de formation existant sur cette thématique ;
2. cas échéant, d'étudier et proposer au Grand Conseil une éventuelle adaptation de la formation actuelle qui serait souhaitable suite à cette nouvelle loi.

*Demande le renvoi en commission.*

Prilly, le 19 juin 2012.

*(Signé) Véronique Hurni  
et 24 cosignataires*

*Développement en plénum*

**Mme Véronique Hurni** : — Après l'acceptation du contre-projet à l'initiative EXIT, il me semble judicieux que les soignants, toutes catégories confondues, puissent bénéficier, dans une formation de base, d'un volet de formation concernant l'assistance de fin de vie. Ces soignants sont, ou seront, confrontés à des demandes d'assistance de fin de vie et il faut, pour cela, qu'ils puissent être formés à ces alternatives, non seulement pour soutenir leur réflexion, mais aussi pour aborder cette possibilité en toute sérénité avec le patient et sa famille.

Par la voie de ce postulat, je demande que le Conseil d'Etat fasse un résumé des formations dispensées à ce jour et, le cas échéant, propose au Grand Conseil une adaptation des formations actuelles afin que toutes les personnes travaillant avec des personnes en fin de vie ou des patients résidant en EMS puissent appréhender cette approche en ayant les meilleurs outils en mains et en bénéficiant des formations de base adaptées.

**Le postulat, cosigné par 20 députés au moins, est renvoyé à l'examen d'une commission.**